



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

Date : Morges, le 10 août 2023/sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 26 septembre 2023, à 20h00,
à la salle du Conseil communal (Aula) de Préverenges,
ch. du Collège 4, 1028 Préverenges.**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Assermentation(s) de délégué(s).
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023.
5. Communication(s) du Bureau.
6. Communication(s) du Comité de direction
 - Séances du Conseil intercommunal 2024.
7. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
 - N° 04/09.2023 - Budget de l'exercice 2024.
8. Rapport(s) de(s) commission(s)
 - N° 03/03.2023 Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges (*document en votre possession*).
 - N° 04/09.2023 - Budget de l'exercice 2024 (*le document suivra par courrier séparé*).
9. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président



Antoine Chappuis

le secrétaire



Steve Bruchez